



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cotisations

Question écrite n° 5249

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les exonérations de cotisations accordées aux associations dans le cadre de la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux. Il le prie de bien vouloir lui indiquer si un dispositif a été mis en place d'ici à 2009 et si, dans ce cadre, des obligations (recrutement, investissement...) ont été mises à la charge des structures bénéficiaires.

Texte de la réponse

Les articles 15 et 16 de la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux (LDTR) instituent un dispositif d'exonération de cotisations sociales spécifique au profit des organismes d'intérêt général, tels que définis au 1 de l'article 200 du code général des impôts, ayant leur siège en zone de revitalisation rurale (ZRR). L'ensemble du département de la Lozère, notamment, bénéficie du classement en ZRR. La loi de finances pour 2007 a prolongé jusqu'au 31 décembre 2008 le maintien dans ce zonage des communes déjà classées, y compris celles classées antérieurement à la LDTR. Dans ce cadre, les circulaires du 10 mai 2006 et du 16 avril 2007 des ministères en charge de l'agriculture et de la sécurité sociale précisent les conditions d'application du dispositif d'exonération, au regard des dispositions du code général des impôts, en particulier en ce qui concerne la qualification d'intérêt général des organismes bénéficiaires. La loi et les circulaires d'application ne traitent pas de l'usage des sommes économisées par les organismes bénéficiaires d'exonérations mais le fonctionnement de ces bénéficiaires doit naturellement respecter les critères qui permettent d'en qualifier l'intérêt général. Dans le contexte actuel des finances publiques, le Gouvernement souhaite apprécier l'efficacité réelle de ce dispositif au regard de l'objectif de création d'emplois, alors que sa mise en place est à l'origine depuis 2005 d'un coût et d'un impact sur l'équilibre des régimes sociaux.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5249

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2007, page 5726

Réponse publiée le : 23 octobre 2007, page 6518